Date de dépôt : 5 septembre 2017

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le projet de loi de M^{mes} et MM. Mathias Buschbeck, Emilie Flamand-Lew, Frédérique Perler, Boris Calame, Yves de Matteis, Sophie Forster Carbonnier, Delphine Klopfenstein Broggini, Sarah Klopmann, Jean-Michel Bugnion, François Lefort: Ne sacrifions pas les TPG!

Rapport de majorité de M. André Pfeffer (page 1) Rapport de première minorité de M. Mathias Buschbeck (page 11) Rapport de seconde minorité de M. Thomas Wenger (page 13)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. André Pfeffer

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des transports a examiné le PL 12131 lors de sa séance du 13 juin 2017, sous la présidence de M. Bernhard Riedweg. Le procès-verbal a été tenu par M. Vincent Moret, que nous remercions vivement.

A l'issue de cette séance, une majorité a décidé de ne pas entrer en matière.

L'entrée en matière est refusée.

Pour: 5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Contre: 6 (1 PDC, 2 UDC, 3 MCG)

Abstentions: 4 (4 PLR)

PL 12131-A 2/14

Les auteurs de ce projet de loi souhaitent compenser l'augmentation des tarifs qui a été refusée lors du référendum du 21 mai 2017. La nouvelle tarification rejetée aurait dû rapporter 8,2 millions de francs par an et la somme de 7,7 millions par année correspond à la part des TPG (92,3% d'UNIRESO).

La majorité juge ce projet trop généreux et ne souhaitait pas prendre position alors même que la « Task force des TPG » nous indique les éventuelles économies à réaliser dans leur administration! Il semble également y avoir un consensus pour la compensation de 4,6 millions, montant que l'Etat doit verser à UNIRESO suite à l'augmentation tarifaire de 3% décidée par l'Union des transporteurs publics (*lettre en annexe*).

Dans le débat, il avait aussi été question de recevoir :

- un tableau récapitulatif des subventions (contrat de prestations 2015 à 2018, coupe de 5% du CE 2017 + 2018, augm. prestations loi 11919 et amend. budgétaire comm. finances 2017 + 2018),
- le montant d'éventuelles économies que les TPG seraient disposés à faire.

Le rapporteur de majorité a demandé les éléments précités auprès du département et les joint en annexe.

Si le GC devait entrer en matière, le rapporteur de majorité proposerait les deux amendements suivants :

1. Art. 1 Autorisation de dépense (nouvelle teneur)

Un crédit extraordinaire de Fr. 4,1 millions pour 2017 et 4,2 millions pour 2018 en lieu et place de Fr. 7,7 millions.

L'objectif est de couvrir la part TPG (le montant total d'UNIRESO est de Fr. 4,6 millions) de l'augmentation de 3% que l'Union des transporteurs publics a décidée et demandé d'appliquer à partir de décembre 2016, et que Genève doit donc « obligatoirement » compenser !

2. Modification des subventions

Art. 4 Modifications à une autre loi (11531)

Art. 2, al. 1 (nouvelle teneur)

208 000 000 F en 2015

210 000 000 F en 2016

222 860 000 F en 2017

217 910 000 F en 2018

Les chiffres avancés par les initiants de ce PL ne contiennent pas :

- la baisse de 5% du CE lissée sur 2 ans (cet élément a été oublié!);
- l'amendement budgétaire de la Commission des finances de 1 million de francs pour 2017 + 2018 (également oublié!);
- le réajustement de l'augmentation demandée de 7,7 millions de francs à 4,6 millions. Ce dernier montant représente la part que le canton devra impérativement payer à UNIRESO (augmentation nationale de 3%).

Extrait du procès-verbal du 13 juin 2017 :

Un commissaire (Ve) rappelle que l'ensemble des partis a fait part de ses inquiétudes quant à une baisse de l'offre. Certaines améliorations étaient prévues dans ce projet de loi. Il lui semble donc opportun de débloquer immédiatement ce montant afin de ne pas baisser les prestations.

Un commissaire (PLR) relève que si M. Barthassat trouve 4,5 millions, il faudra non plus 7,7 millions mais 3,2 millions.

Un commissaire (Ve) confirme qu'un montant concerne la facture UNIRESO. Le projet voté en commission ne voulait pas se contenter d'un maintien de l'offre mais proposer quelques améliorations. L'augmentation des tarifs devait rapporter 8,2 millions. En prenant la part des TPG, soit 92,3%, c'est comme cela que l'on arrive au montant de 7,7 millions.

M. Barthassat indique que l'augmentation de 20 centimes par heure aurait amené 8 millions. Cela aurait permis de payer les 4,5 millions et d'offrir un peu plus de prestations. Le fait d'avoir demandé aux TPG une task force permettra peut-être de trouver l'argent nécessaire. L'Etat doit faire un effort et les TPG peuvent selon eux encore trouver quelques mesures d'économies à travers l'efficience. Le train de vie des TPG doit diminuer. Ces derniers n'ont par exemple pas besoin de circuler en Volvo.

Un commissaire (PLR) remarque qu'il y a beaucoup d'hypothèses dans les propos du département. Il demande quand et comment ils pourront transformer ces incertitudes en certitudes quant aux économies et aux besoins. Il comprend la mesure proposée par les initiants du PL, mais il aimerait savoir quand ils sauront si de véritables économies ont été faites.

M. Barthassat indique que les 4,5 millions seront traités bientôt. La task force sera traitée à la rentrée. Du point de vue de l'image donnée à la population, il n'est pas possible de décider ainsi de prendre des millions en plus dans les caisses. Il estime qu'il faut attendre l'automne pour pouvoir prendre ces décisions.

PL 12131-A 4/14

Un commissaire (Ve) estime qu'il y a deux façons de faire des économies : faire des coupes ou faire un travail d'optimisation du fonctionnement sur le long terme. S'il leur est demandé de continuer dans le processus d'optimisation et d'économies, ce qu'ils ont fait jusqu'à maintenant, il sera possible de compter sur des économies à la rentrée.

Le commissaire (PDC) félicite les Verts pour ce projet de loi. Il aurait aimé avoir des précisions quant au mode de travail de cette commission. Il demande si cette commission ne pourrait pas disposer d'un tableau de bord chiffré avec des échéances. Il lui semble que toutes ces questions reviennent régulièrement. Il est important d'avoir en main l'ensemble de ces éléments.

M. Pavageau propose de faire un tableau récapitulatif de la situation actuelle ainsi que des deux scénarios possibles. Il préparera cela pour la semaine prochaine. Il a une séance lundi soir sur la task force et en fera un retour la semaine prochaine.

Un commissaire (PDC) demande si les baisses de prestations prévues par département seront réellement suspendues le temps que le Grand Conseil travaille.

M. Barthassat s'engage à ce que ces mesures soient suspendues tant que les commissions travaillent là-dessus.

Un commissaire (S) a une question à propos des 7,7 millions de ce projet, des 4,5 millions du Conseil d'Etat et des 3,2 millions d'économies. Il espère que le Conseil d'Etat décidera d'ajouter ces 4,5 millions. Néanmoins, cela fait 3 ans que le département parle de mesures d'efficience. Il comprend donc mal comment les TPG trouveront ces 3,2 millions. Dans le cas où ils les trouveraient, il ne comprendrait pas pourquoi cela aurait pris 3 ans pour être mis en place.

M. Barthassat indique qu'il cherche à faire des économies depuis très longtemps aux TPG. Il estime que c'est tout à fait possible de faire des économies. En travaillant sur la réaffectation des bâtiments, ils se sont rendu compte qu'il était possible de faire beaucoup d'économies. Il a trouvé des efficiences à différents endroits.

Un commissaire (S) demande comment les Volvo ont été choisies.

M. Barthassat indique qu'ils ont ces voitures depuis longtemps. Néanmoins, il faut montrer l'exemple et il n'est pas nécessaire de rouler en Volvo. Cela a un impact sur la population.

Un commissaire (S) demande comment ont été choisies les trente personnes pour donner des idées aux départements dans le but d'améliorer les TPG.

M. Pavageau indique qu'un équilibre de toutes les couches sociales de la population a été trouvé.

Le président demande ce que les députés veulent faire de ces projets de lois. Un commissaire (PDC) propose de geler les deux projets de lois.

Un commissaire (S) estime que la population doit avoir une réponse. Il faut continuer à travailler sur ces projets de lois.

Un commissaire (MCG) est d'accord avec le commissaire (S). Ce projet de loi est un mécanisme légal qui entre en complémentarité avec ce que fait le Conseil d'Etat.

Un commissaire (Ve) estime que la question du délai est essentielle. Il propose formellement de voter son projet de loi aujourd'hui.

L'entrée en matière du PL 12131 est refusée.

Catégorie: II (40 minutes)

Mesdames et Messieurs les députés, la majorité vous encourage à refuser l'entrée en matière du PL 12131.

Si le Grand Conseil devait tout de même entrer en matière, il vous serait soumis deux amendements.

PL 12131-A 6/14

ANNEXE 1

Tableau récapitulatif des subventions (contrat de prestations 2015 à 2018, coupe de 5%, aug. prestation loi 11919 + amend. Comm. finances)

	L	2013	2010	2017	2010
Contrat de prestations 2015-2018 (L 11531)	Subvention TPG selon contrat de prestations	208	210	215	212
	Coupes 5% demandée par le CE (sur 2 ans)	- 1		-1.74	-3.69
	L 11919 (lignes express + renforts tram)			4	4
	Amend. budget 2017 comm. Finances			1	1
	Total	208	210	218.26	213.31
	Subvention TPG selon contrat de prestations	208	210	215	212
L 11805 modifiant la LTPG refusée par le peuple le 21.05.17	Coupes 5% demandée par le CE (sur 2 ans)	200	210	-1.74	-3.69
	Recettes supplémentaires			7.6	7.9
	Total	208	210	220.86	216.21
PL 12131 : Ne sacrifions pas les TPG !	Subvention TPG	208	210	215	212
	L 11919 (lignes express + renforts tram)			4	4
	Amend. budget 2017 comm. Finances			1	1
	Subvention supplémentaire (1)	somer in		7.7	7.7
	Total	208	210	227.7	224.7
PL 12128 : Compensation des baisses de tarifs	Subvention TPG selon contrat de prestations	208	210	215	212
	Coupes 5% demandée par le CE (sur 2 ans)	- 6	*	-1.74	-3.69
	L 11919 (lignes express + renforts tram)			4	4
	Amend, budget 2017 comm, Finances			1	. 1
	Subvention supplémentaire (2)			26	26
	Total	208	210	244.26	239.31

ANNEXE 2

Montants des économies administratives des TPG

Tableau indemnités transports publics 04.09.17 23:07

Répondre Répondre à tous Transférer

Tableau indemnités transports publics

Guillot Marion (DETA)

À: Pfeffer André (Grand Conseil)

Cc: Pavageau Benoît (DETA)

Vous avez répondu le 04.09.2017 10:53.

Pièces jointes : comparatif lois subvention~1.pdf (138 Ko) [Ouvrir dans un navigateur]

lundi 4 septembre 2017 10:07

L'expéditeur du message a demandé une confirmation de lecture. Cliquez ici pour envoyer une confirmation

Monsieur,

Comme convenu, je vous prie de trouver ci-joint le tableau modifié selon notre discussion de vendredi dernier. J'ai retravaillé le calcul de la subvention nécessaire pour mettre en œuvre le PL 12128 et les chiffres diffèrent légèrement (cf. explications ci-dessous et tableau en annexe).

Concernant les montants économisés par les TPG, ceux-ci prévoient de faire un effort équivalent à :

- 2017 : 2 millions de francs
- 2018: 3.78 millions de francs

Nous n'avons pas pour l'heure le détail des postes concernés par ces économies.

Concernant le PL 12128 et le montant nécessaire pour rétablir le réseau 2014, celui-ci se décompose ainsi :

- 26 millions de francs correspondant au delta de places*kilomètres entre 2018 et 2014 (hors lignes express). Le volume de places*kilomètres (205'592'796) est multiplié par le coût de la place*kilomètre pour 2018 seil 0.128 F
- 4 millions de francs correspondant au financement des lignes express

soit un besoin de 30 millions supplémentaires par an pour financer un volume de prestations TPG identiques à 2014

En espérant que ces éléments correspondent à nos échanges. Je reste à votre disposition si besoin de compléments.

Meilleures salutations.

Marion GUILLOT

Ingénieure planification

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)
Direction Générale des Transports
Direction des Transports Collectifs
Chemin des Olliquettes 4
Case postale 271 - 1211 Genève 8

Tél. +41 22 546 78 39 www.ge.ch/transports

Code d'acheminement interne : B901ER/DGT

file:///Users/ofefferandre/Desktop/ECONOMIE%20PROPOSEE TPG webarchive

Page 1 sur 1

PL 12131-A 8/14

ANNEXE 3

Courrier d'UNIRESO du 2 juin 2017 réclamant la compensation de l'augmentation tarifaire de 3% par l'UTP, soit 4 533 270 F pour l'année 2017 et 4 610 396 F pour l'année 2018



DETA Monsieur Luc BARTHASSAT Président 14 Rue de l'Hôtel de Ville Case postale 3918 CH-1211 Genève 3



Genève, le 2 juin 2017

Cellule de gestion unireso Rémy Burri Responsable T. +41 22 308 34 18 burri,r@unireso.com

Objet : Indemnités pour pertes de recettes suite au rejet du PL 11805

Monsieur le Président.

Suite au rejet du PL 11805 par le vote populaire du 21 mai et en réponse à votre courrier du 4 avril dernier, le Comité de décision unireso réuni le 22 mai vous communique sa décision en regard des indemnités par la présente.

Vu l'article 28 de la LTV, il est exclu pour unireso de renoncer à une compensation du fait de la non adaptation tanfaire, à moins que la responsabilité de cette inapplicabilité lui incombe, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les opérateurs ayant tout mis en œuvre pour que cette adaptation puisse intervenir aux délais convenus, d'abord au 11.12.2016 puis au 01.07.2017.

Vu l'article 6, § 5 du contrat de prestations unireso Tout Genève, «En cas de refus, l'Etat de Genève s'engage à verser une pleine compensation financière aux opérateurs. Unireso pour les imoinsvalues des produits en résultant oud'accepter une diminution équivalente de l'offre ».

Vu l'article 10, § Modification tarifaire au niveau national du contrat de prestation unireso Tout Genève, « En cas de modification des tarifs au niveau national, d'un ou plusieurs titres de transport de la Communauté et si l'Etat de Genève accepte la hausse applicable à ces titres, les obligations financières de l'Etat de Genève envers la Communauté peuvent être adaptées.

Si l'Etat n'accepte pas tout ou partie d'une hausse nationale des tarifs, ses obligations financières sont adaptées afin de couvrir entièrement la perte de recettes de la Communauté consécutives à ce refus.»

uniteso

Route de la Chapelle 1 Cese Postale 958 1212 Otand-Lancy 1

Tell.: +41(0)02 308 33 11 Fell: +41(0)22 388 34 00







Vu l'article 11, § Plan financier Pluriannuel, « ... La répartition des indemnités tarifaires versées pa l'Etat à la Communauté se fait en proportion des recettes perçues par les opérateurs selon les modalités del'article 9. Si les projections des produits du transport sont inférieures d'au-moins 2.59 par rapport aux monitants prévus, la Communauté proposera une augmentation tarifaire cible permettant d'atteindre les valeurs inscrites au plan financier pluriannuel.

Cette augmentation tarifaire ciblée ne pourra être cumulée avec une augmentation du tarif national durant une même période horaire.

Si l'Etat refuse cette augmentation, il s'engage à verser la différence entre le montant du plan et les produits encaissés pour l'année. Le versement est effectué avant lle 30 juin de l'année suivante. L'Etat peut aussi accepter une diminution équivalente de l'offre. »

Les opérateurs membres de la communauté tarifaire demandent une compensation de: CHF 4'533'270 pour 2017 et de CHF 4'610'396 pour 2018

La compensation attendue par unireso est arrêtée à 3% (évolution du tarif national) au lieu des 4,29% d'augmentation initialement voulus par les opérateurs comme communiqué par notre courrier du 16 actobre 2015.

Ces compensations sont intégrées dans le PFP 2015-2018 dont nous joignons à ce courrier une version mise à jour. Ces indemnités seront ensuite redistribuées aux opérateurs unireso conformément aux règles définies dans le Contrat de prestations, soit en appliquant la clé définitive unireso qui est recalculée chaque année sur la base de la consommation. A titre d'information, la clé de réparation provisoire pour 2017 est la suivante : TPG 9223%, CFF 7.20% et SMGN 0.57%.

Le Comité de Décision unireso estime que ces indemnités sont dues intégralement en application des règles du Contrat de prestations. Ceci doit être distingué de l'augmentation de la subvention des tpg (L.11919) et du fait que l'opérateur CFF n'at pas tenu compte d'une augmentation des tarifs dans le cadre de ses offres TRV pour 2017 et 2018 selon les instructions de la DTC; ces aspects relèvent des rapports contractuels directs entre l'opérateur et vos services.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information quant au contenu de ce courrier. Dans l'attente de votre prise de position et des premiers échanges en vue de la signature d'un avenant au Contrat de prestations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Christoph STUCKI Président unireso Rémy BURRI Responsable unireso

Copies: MM. Rémy Fankhauser OFT, Philippe Matthey DETA, David Favre DGT, Thomas Putallaz. DETA, Benoit Pavageau DGT, Syvie Penel DGT et aux membres du CD unireso.

Annexe: IPFP unireso 2015 - 2018 corrigé

uniteso

Route de la Chapelle T Cese Postele 558 1212 Grand-Lercy T Tall.: +41/00/22 308 33 11 Fest: +41/00/22 308 34 00

www.unireso.com



PL 12131-A 10/14

Projet de loi (12131-A)

Ne sacrifions pas les TPG!

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Autorisation de dépense

Un crédit extraordinaire de 7 700 000 F est ouvert au Conseil d'Etat pour un complément d'indemnités de fonctionnement aux Transports publics genevois (TPG).

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur au lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle

Art. 4 Modifications à une autre loi (11531)

La loi 11531, telle que modifiée par les lois 11693 et 11919 accordant une indemnité de 908 036 000 F aux Transports publics genevois (TPG) pour les années 2015 à 2018, du 23 septembre 2016, est modifiée comme suit :

Titre de la loi (nouvelle teneur)

Loi accordant une indemnité de 923 436 000 F aux Transports publics genevois (TPG) pour les années 2015 à 2018

Art. 2, al. 1 (nouvelle teneur)

¹ L'Etat verse à l'entreprise des TPG, sous la forme d'une indemnité de fonctionnement au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, les montants suivants :

208 000 000 F en 2015

210 000 000 F en 2016

226 700 000 F en 2017

223 700 000 F en 2018

Date de dépôt : 5 septembre 2017

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Mathias Buschbeck

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Le dimanche 21 mai 2017, la population genevoise a refusé la hausse des tarifs UNIRESO que lui avait proposée le Grand Conseil pour assurer le développement des prestations des transports publics à Genève.

Que l'on regrette ou non ce résultat, il est de la responsabilité de l'ensemble des partis présents au Grand Conseil d'assurer le financement des prestations de nos transports publics afin d'améliorer la mobilité de tous dans notre canton.

La situation des TPG est extrêmement inquiétante. Les bus et les trams sont lents, bondés et accusent un retard récurrent sur de nombreuses lignes. La vitesse commerciale des véhicules, notamment au centre-ville, est en baisse constante, s'éloignant encore des objectifs pourtant définis par la loi et confirmés par le peuple le 5 juin 2016, lorsqu'il a accepté la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. Cette situation est d'autant plus regrettable que notre canton avait rattrapé au début du siècle le retard pris dans le développement de ses transports publics (augmentation de l'offre de 100% entre 2002 et 2014). Depuis 2014, l'offre a ainsi diminué de près de 4%, alors que la fréquentation – et donc la demande de la population – est en hausse. Sans nouvelle décision du Grand Conseil, nous nous dirigeons vers une diminution de 6% des prestations TPG à l'horizon 2018.

Le déclin des TPG est un réel gâchis. Couplé à l'augmentation de la population, il provoque plus d'embouteillages dans l'agglomération, accompagnés de leurs corollaires : augmentation de la pollution de l'air, du stress, du bruit et de la perte de temps pour tous les usagers, ralentis dans un réseau de transports inefficace.

Nous ne pouvons pas nous permettre un tel scénario catastrophe. L'arrivée prochaine du Léman Express doit impérativement s'accompagner d'une stratégie de développement des transports publics, afin de fidéliser la clientèle existante et d'en attirer une nouvelle.

PL 12131-A 12/14

Le présent projet de loi permet de redresser la barre en octroyant un crédit extraordinaire indispensable au maintien d'une offre de qualité aux TPG. La hausse de tarifs proposée en votation le 21 mai dernier escomptait une augmentation des recettes UNIRESO de 8,2 millions de francs. La clé de répartition UNIRESO prévoyant une part de 93% de recettes attribuée aux TPG, le présent projet de loi vous invite à augmenter l'indemnité de fonctionnement des TPG de 7,7 millions pour les années 2017 et 2018.

Idéalement, si l'on avait voulu revenir rapidement sur les baisses d'offres annoncées et répondre aux engagements pris, notamment auprès des communes, pour des améliorations ponctuelles du réseau de transports publics, il aurait fallu que ce projet de loi soit approuvé sur le siège juste après la votation. Malheureusement, le Grand Conseil en a voulu autrement et l'a renvoyé en commission pour un petit tour aussi rapide que dommageable.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, d'accepter le présent projet de loi.

Date de dépôt : 5 septembre 2017

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Thomas Wenger

Mesdames et Messieurs les députés,

Mettons immédiatement fin à la baisse de l'offre TPG

Le conseiller d'Etat Luc Barthassat a déjà coupé 6% de l'offre de transports publics en 3 ans. Le sabordage des prestations devait se poursuivre en 2017 en coupant encore 2% de plus d'offre, avec notamment un tram 12 sur deux qui ne desservirait plus Carouge mais s'arrêterait aux Augustins. Cette sanction envers la population qui aurait soi-disant mal voté avait été brandie par Luc Barthassat à la suite de la votation populaire contre les hausses de tarifs proposées par le Conseil d'Etat et la majorité de droite du Grand Conseil. Mais patatra, face à la grogne des usagères et usagers, des Carougeois-e-s et d'une majorité de la classe politique, y compris au sein de son propre parti, le conseiller d'Etat Luc Barthassat a vite retourné sa veste pour suspendre temporairement les coupes. Mais ce n'est que partie remise.

Injectons 7,7 millions pour sauver momentanément le patient TPG

A très court terme, la minorité soutient ce crédit extraordinaire permettant l'augmentation de 7,7 millions de la subvention aux TPG pour stopper l'hémorragie et permettre aux TPG de poursuivre le développement de leur offre.

Une loi pour compenser les baisses de tarifs par une augmentation de la subvention

A long terme, pour sortir de cette impasse de baisse de l'offre pilotée par le conseiller d'Etat chargé des transports, un projet de loi devrait être voté par le Grand Conseil afin de forcer le Conseil d'Etat à compenser toute baisse des tarifs par une hausse de la subvention pour poursuivre le développement de l'offre TPG/UNIRESO

PL 12131-A 14/14

Un financement équilibré à l'horizon du Léman Express

En vue de la mise en service du RER Léman Express en décembre 2019, qui correspondra à une hausse massive de l'offre de transports publics dans la région genevoise, il faudra rapidement travailler ensemble pour trouver un financement équilibré qui puisse être accepté par une majorité de la population.

Conclusion

La minorité est en faveur de ce projet de loi qui veut augmenter la subvention aux TPG de 7,7 millions. Il faut que le développement de nos transports publics puisse se poursuivre. Il est vital de disposer d'une offre performante de qualité qui accompagnera la mise en service de notre futur RER Léman Express fin 2019.

C'est pourquoi nous vous engageons, Mesdames les députées et Messieurs les députés, à suivre la minorité de la commission et à accepter ce projet de loi.